

3ème rapide du Pouliguen - 7 rondes 2 x 12' +3''/coup
Samedi 12 juillet 2025
Bois du Pouliguen.

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1^{er} :

L'échiquier du Pouliguen organise le 3ème Rapide du Pouliguen, le samedi 12 juillet 2025 dans le Bois du Pouliguen, 11 rue Pierre 1er de Serbie Le Pouliguen (44)

Art 2 : Organisation générale

Seront appariés à la première ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription avant 14 h 30.

Passé cet horaire, les joueurs seront appariés pour la deuxième ronde.

Appariements au système suisse intégral assistés par ordinateur (programme PAPI) version la plus récente.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (congrès Chennai Inde 2022) applicables en janvier 2023 et son article A5 pour les échecs rapides non supervisés. Ceci pour la totalité du tournoi.

A noter entre autres :

- Le premier coup illégal sera pénalisé de 1 minute ; le deuxième coup illégal perd la partie (art 7.5.5).
- Utiliser deux mains pour jouer un coup (roque, prise, etc.), est considéré un coup illégal (art 7.5.4).
- Appuyer sur la pendule sans avoir joué un coup, est considéré un coup illégal (art 7.5.3).
- L'arbitre peut intervenir pour signaler un coup illégal ou la chute du drapeau (art A.5.4 et A.5.5).

Cadence : Le tournoi Principal et le tournoi Loisirs se joueront en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 12 minutes + 3'' par coup pour jouer sa partie.

Art 3 : Horaires (début des rondes)

Ronde 1 : 15 h 00	Ronde 5 : 18 h 00
Ronde 2 : 15 h 45	Ronde 6 : 18 h 45
Ronde 3 : 16 h 30	Ronde 7 : 20 h 00
Ronde 4 : 17 h 15	

Remise des prix : 21 h 00

Art 4 : Prix

Tournoi « Loisirs » : ouvert aux non-licenciés et joueur ayant un Elo rapide < 1400

Droit d'inscription : 12 €, jeunes 6 €

Nombreux lots.

Tournoi A « Principal » : Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (juniors inclus),

Prix au général : 500 € au premier, 300 € au 2ème, 180 € au 3ème

Prix par catégories si au moins 50 joueurs. Le montant des prix sera affiché après la troisième ronde Les prix seront établis en fonction des inscrits et ne sont pas cumulables. Les prix seront attribués à la place. Tout joueur absent à la remise des prix (21h00) perd le droit à son prix.

Art 5 : Départage

Pour le classement final, les départages employés sont dans

l'ordre : Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.

Art 6 : Organisation

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO rapide Fide de juillet 2025. Le tournoi est homologué par la FIDE (Fédération Internationale Des Echecs).

La présentation de la licence A ou B est obligatoire pour le Tournoi principal.

Tout joueur non licencié pour la saison 2024-2025 au 11/07/2025 devra prendre une licence auprès de l'arbitre au profit du club organisateur. Obligation pour le joueur de présenter un certificat de non contre-indication à la pratique des échecs.

Avant la partie, les joueurs vérifient leur couleur, la position de l'échiquier et des pièces et leur pendule.

Après la partie :

- les 2 joueurs remettront les pièces sur leur échiquier.
- le gagnant ou le joueur avec les Blancs en cas de partie nulle donne le résultat à la table de contrôle (ou dans les emplacements prévus). En cas de non-transmission du résultat le résultat sera compté comme double zéro.

Art 7 : Informations diverses

- L'organisateur se réserve le droit de réduire le nombre de participants ou d'annuler le tournoi si les conditions météo le nécessitent.

- Il est interdit d'analyser les parties dans l'aire de jeu. L'aire de jeu est accessible au public.

- Eviter toutes discussions, attitudes, et lectures suspectes sanctionnables par des avertissements oraux, écrits...

- Interdiction de fumer et de vapoter dans le bois du Pouliguen ainsi que dans le périmètre du tournoi.

- Les appareils électroniques doivent être maintenus en position **éteinte** dans l'aire de jeu. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Art 8 : Arbitrage et organisation

Responsable de l'organisation : M. Alain BOUREL.

Arbitre principal : M. Louis GARAY - AFO2.

Arbitre adjoint : M. Bernard CANNEVIÈRE AFC

Art 10 : Respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FIDE.

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

